

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 octobre 2003
Français
Original: espagnol

Cinquante-huitième session

Point 110 de l'ordre du jour

Promotion de la femme**Lettre datée du 26 septembre 2003, adressée au Secrétaire général
par la Ministre des affaires étrangères d'El Salvador**

Au nom des femmes ministres des affaires étrangères de différents États Membres de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre relative à l'importance du thème « Les femmes et les migrations », que nous avons examiné dans le cadre de notre réunion annuelle pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (voir annexe).

Nous vous serions obligées de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

La Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) María Eugenia **Brizuela de Ávila**



**Annexe à la lettre datée du 26 septembre 2003, adressée
au Secrétaire général par la Ministre des affaires étrangères
d'El Salvador**

[Original : anglais et espagnol]

**Lettre datée du 26 septembre 2003, adressée au Secrétaire général
par les Ministres des affaires étrangères des pays suivants :
Afrique du Sud, Autriche, Barbade, Cap-Vert, Chili, Colombie,
El Salvador, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave
de Macédoine, Japon, Lettonie, Luxembourg, Malawi, Niger,
Paraguay, Suisse et Suriname**

En tant que femmes ministres des affaires étrangères de différents États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons à coeur de promouvoir le bien-être et les droits de la femme sur le plan national et international. C'est dans cette perspective que nous nous sommes réunies pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale pour débattre de la question des femmes et des migrations, que nous estimons à la fois opportune et d'un intérêt particulier.

Les migrations sont un phénomène complexe, touchant les pays d'origine, de transit et d'accueil. Ce phénomène appelle des politiques concertées au plan international couvrant les aspects politique, économique, juridique, social et culturel du problème ainsi que ses rapports avec les droits de l'homme, le droit humanitaire et l'égalité entre les sexes. Il faut souligner l'importance de la régulation des migrations internationales et de la lutte contre les migrations irrégulières qui sont à l'origine de l'exploitation et de la violence dont sont victimes les femmes, et ce, par un travail de sensibilisation de l'opinion publique internationale.

Au cours des dernières décennies, le nombre de femmes migrantes n'a cessé d'augmenter, ce qui leur a permis dans certains cas d'acquérir de l'expérience et une indépendance économique, et de subvenir aux besoins de leurs familles dans leur pays d'origine.

Pendant, l'intégrité physique et morale, voire la vie, de ces femmes est souvent gravement menacée, en particulier lorsqu'il s'agit de migrations irrégulières. Les femmes peuvent alors être victimes des trafiquants, de l'exploitation sexuelle, de formes d'esclavage social telles que l'asservissement, de discrimination et d'isolement dans les pays d'origine, de transit ou d'accueil.

Nous estimons en outre qu'il est de la plus haute importance de lutter efficacement contre la traite des femmes et des enfants et de considérer ce phénomène comme une manifestation grave des inégalités entre hommes et femmes en cette ère de mondialisation. Nous sommes vivement préoccupées par le nombre croissant de femmes et d'enfants victimes de trafics et traités comme des marchandises destinées à l'exploitation sexuelle, à la servitude domestique et au travail forcé, comme vous l'avez souligné dans votre note adressée à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa douzième session et dans votre rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

Nous estimons essentiel que l'ONU continue de promouvoir, sur la question des migrations et de la traite des êtres humains, un débat qui tienne compte de la

situation différente des deux sexes, et que l'Organisation prenne les mesures qui s'imposent pour s'attaquer à des aspects précis des migrations des femmes en général et de la traite des femmes en particulier. Ces mesures devraient avoir pour finalité à la fois de réduire leur vulnérabilité aux risques inhérents aux migrations et de favoriser leur intégration sociale dans les pays d'accueil. Afin d'accroître la lutte contre la traite et de protéger les femmes migrantes, nous devrions tous nous employer à renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies, avec les organisations régionales concernées ainsi qu'avec d'autres parties concernées sur le terrain.

Nous invitons donc tous les États Membres à continuer de se pencher sur la question des femmes et des migrations, en introduisant dans ce débat la problématique de l'égalité entre les sexes, et à prendre toutes les mesures voulues pour faire en sorte que l'Assemblée générale reste saisie de la question pendant la cinquante-huitième session.

S. E. Mme Nkosazana C. Diamini Zuma
Ministre des affaires étrangères
de l'Afrique du Sud

S. E. Mme Benita Ferrero Waldner
Ministre des affaires étrangères
de l'Autriche

S. E. Mme Billie Miller
Ministre des affaires étrangères
de la Barbade

S. E. Mme Maria de Fátima Lima Veiga
Ministre des affaires étrangères
du Cap-Vert

S. E. Mme Soledad Alvear Valenzuela
Ministre des affaires étrangères
du Chili

S. E. Mme Carolina Barco Isakson
Ministre des affaires étrangères
de la Colombie

S. E. Mme María Eugenia Brizuela de Ávila
Ministre des affaires étrangères
d'El Salvador

S. E. Mme Ana Palacio
Ministre des affaires étrangères
de l'Espagne

S. E. Mme Kristiina Ojuland
Ministre des affaires étrangères
de l'Estonie

S. E. Mme Ilinka Mitreva
Ministre des affaires étrangères
de l'ex-République yougoslave de Macédoine

S. E. Mme Yoriko Kawaguchi
Ministre des affaires étrangères
du Japon

S. E. Mme Sandra Kalnieté
Ministre des affaires étrangères
de la Lettonie

S. E. Mme Lydie Polfer
Ministre des affaires étrangères
du Luxembourg

S. E. Mme Lilian Patel
Ministre des affaires étrangères
du Malawi

S. E. Mme Aïchatou Mindaoudou
Ministre des affaires étrangères
du Niger

S. E. Mme Leila Rachid de Cowles
Ministre des affaires étrangères
du Paraguay

S. E. Mme Micheline Calmy-Rey
Ministre des affaires étrangères
de la Suisse

S. E. Mme Maria Levens
Ministre des affaires étrangères
du Suriname
